

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 19

Artikel: Bellelay

Autor: Jecker

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247968>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

26^{me} année, **LE PAYS**

BELLELAY

Mais Amédée oubliait un peu trop que l'évêque de Bâle était le protégé de l'empereur et que celui-ci avait été de tout temps l'ennemi de la maison de Neuchâtel. Rodolphe de Habsbourg s'empessa de courir au secours d'Henri d'Isny, s'empara de Porrentruy (16 avril 1283) après un siège de six semaines et poursuivit le comte de Montbéliard jusqu'à Besançon. Effrayé, le comte de Neuchâtel se décida à rendre Bienné et Nugerol à leur légitime propriétaire et renonça à toutes ses prétentions à l'avouerie de Bienné. C'est alors que l'évêque de Bâle, pour mettre à l'abri de nouveaux coups de main ses possessions voisines du lac de Bienné et du comté de Neuchâtel, prit la résolution de réparer le château d'Erguel et jeta les fondements de celui du Schlossberg (1284) sur la colline voisine de la Blanche-Eglise, colline au pied de laquelle étaient les belles vignes du monastère de Bellelay ainsi que celles des chevaliers de Bienné, de Chavannes, de Diesse, de Reconvillier et de Gebstrassen. Commencés par Henri d'Isny, les travaux du Schlossberg furent continués par son successeur, Pierre Reich de Reichenstein, avec l'autorisation de l'empereur Rodolphe qui porte la date du 4 septembre 1288¹⁾.

Selon les catalogues et le Nécrologe de Bellelay²⁾, Pierre de Varres mourut le 23 février 1292. Cette date est évidemment fausse. En effet, on voit de Pierre Varres acheter du

1) Trouillat, II, 457.

2) Ce nécrologe n'a été fait que vers le milieu du siècle dernier, par un religieux de Bellelay. Il ne donne que la liste des abbés et celle des religieux à la fin du 16^{me} siècle seulement. Des continuateurs on ne connaît que le Père Henri Schaffter et l'abbé Monnin, le dernier de Bellelay.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 14

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Elle releva les draps, mit à nu son matelas et en décousit une des coutures : sa cachette était là, des petits morceaux de papier épars dans la laine : chacun d'eux renfermait une pièce d'or. Elle mit cent francs dans son portemonnaie et placa le reste dans la ceinture de sa jupe. Puis elle refit son lit et alla s'asseoir dans le jardin pour attendre le retour de ses parents.

Ils revinrent à la nuit, exténués de fatigue. Marceline pensa qu'il valait mieux ne leur rien dire avant le lendemain. La nouvelle de la ma-

chevalier Hermann de Bienné, le 12 mars 1292 une vigne située au val de Nugerol³⁾. Son nom se retrouve encore dans un acte de 1293⁴⁾ et dans une sentence arbitrale rendue le 26 janvier 1296 pour vider un différend entre l'abbaye de Bellelay et Werner et Conon d'Undervelier au sujet des biens que leur frère Renaud avait légués à l'abbaye. L'autre côté, le premier document où figure le nom du successeur de Pierre de Varres est du 21 octobre 1298. Il faut donc admettre que cet abbé est mort le 23 février 1296, ou 1297 ou 1298.

Bourcard de Boécourt (1296 ou 1297 ou 1298 à 1316) — Bourcard, le successeur de Pierre de Varres et huitième abbé de Bellelay, était originaire de Boécourt. Il resta de 18 à 20 ans à la tête du monastère de Bellelay, c'est-à-dire jusqu'en 1316.

Son nom nous apparaît pour la première fois, comme je viens de le dire, dans un document du 21 octobre 1298. Dans cet acte, l'abbé Bourcard constate qu'Ulrich d'Undervelier et d'autres ont donné à Bellelay, du temps de son prédécesseur, une certaine somme d'argent pour une pitance à offrir aux religieux du monastère⁵⁾.

L'année précédente, le 9 août 1297, le chevalier Henri de Tavannes avait légué à l'abbaye de Bellelay toutes les propriétés qu'il avait sur le territoire de Tramelan⁶⁾. Il paraît que le bon chevalier avait été invité à la table du monastère et avait trouvé qu'on n'y faisait pas bombarde. Dans l'acte de donation, il demande qu'on accorde aux religieux, le jour de son anniversaire, un repas un peu plus copieux (überior)

1) Trouillat, II, 521.

2) Trouillat, II, 561.

3) Trouillat, II, 606.

4) Trouillat, II, 672.

5) Trouillat, II, 650.

lade éclatant en même temps que la décision qu'elle avait prise les abasourdirait, et ils n'oseraient pas lui résister. Elle ne dormit pas ; elle fit ses préparatifs.

Quand, le lendemain, son père vit qu'elle ne partait pas pour la fabrique, il grogna.

— Tu vas être en retard.

— Je ne travaille pas aujourd'hui.

— Hein !

— Firmin est malade ; je vais le soigner.

Les vieux chancelèrent et la mère se mit à bégayer en pleurant :

— Quoi qu'il lui est arrivé ?

Marceline lut la lettre. Le père dit :

— Ce doit être un coup de pied de cheval.

Et lui aussi eut quelques grosses larmes. Cependant il ne voyait pas la nécessité de ce départ. Est-ce que le gars n'était pas bien soigné

que les repas ordinaires, et que les frais de ce repas soient prélevés sur les revenus de ses biens. Cet acte est plus intéressant, au point d'autre point de vue. Il nous dit que la paroisse de Tramelan faisait partie du diocèse de Besançon. Ce fait n'étonnera qu'à moitié ceux qui savent que la prévôté de St-Ursanne est probablement les Franches-Montagnes ont fait partie du même diocèse jusqu'au commencement du 12^{me} siècle (entre 1096 et 1139). Ce qu'on ne s'explique pas bien, c'est que Tramelan ait continué jusqu'à l'époque de la réforme à dépendre du diocèse de Besançon.

Un acte de mai 1299, par lequel Thierry, curé de la Blanche-Eglise de Nugerol, donne à Bellelay une vigne et une maison situées au pied du Schlossberg⁷⁾ et un acte de février 1302 où l'on constate que le même Thierry a donné aussi à l'abbaye de Cerlier, pour un anniversaire, la vigne de Montrichier située dans les vignobles de la Blanche-Eglise⁸⁾, nous font voir qu'à cette époque Bellelay ne faisait pas encore administrer cette paroisse par un de ses religieux, mais par un prêtre séculier.

Sous l'administration de Bourcard de Boécourt, l'abbaye de Bellelay reçut en outre les donations suivantes : de Clémence, veuve de Guillaume, hôtelier à Cornol, tous ses biens sauf l'usufruit pour sa vie durant, 16 octobre 1302⁹⁾ ; de Pierre, vicaire perpétuel de Réchésy, des terres situées à Réchésy et à Courtelevant, novembre 1308¹⁰⁾ ; de Huguenet dit Santembin de Beurnevésin, 21 pièces de terre, une place à bâtrir

1) Trouillat, II, 677.

2) Trouillat, III, 680.

3) Trouillat, III, 30.

4) Trouillat, III, 688.

là-bas ? Et, s'il venait en convalescence, ne faudrait-il pas de l'argent pour le recevoir, le refaire...

— Tu choisis bien ton moment pour chômer...

— Oh ! Je veux aller à Paris ! déclara Marceline avec sa douce fermeté.

La mère approuva, heureusement, regrettant d'être trop vieille pour pouvoir remplacer sa fille. Et le vieux s'en alla, furieux, aux champs déplorant cette semaine perdue.

La pauvre mère n'eut pas le courage de l'imiter. Elle avait tant besoin de s'épancher avec sa fille, de parler de « lui ! » Et puis, elle avait une mystérieuse commission à lui donner. Elle était bien vieille, bien fanée, la modeste créature, et si peu de chose dans cette maison où elle avait toujours travaillé en esclave ! C'était son homme qui avait l'argent, et il ne le lâchait pas facilement. Et cependant, de dessous le marbre